

École doctorale Sciences, technologies, santé Galilée
Conseil
04 juillet 2025

Représentants des unités de recherche :

BESSIS Natacha
BODINI Olivier
BOISSIER Marie-Christophe,
BOUSSETTA Khaled,
FERON Christophe,
GUERRINI Stefano
LECOUVEY Marc,
LOMBARDI Guillaume,
NIER Francis
PERRIN Hélène,
SOUPLET Philippe
VARIN-BLANK Nadine, représentée par Olivier BODINI

Représentants des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

ARIAS Jaime,
GIROD Séverine

Doctorantes et doctorants élus parmi les doctorants inscrits à l'école doctorale :

BADJI Hamed, absent
BOUZIDI Houda Ghazlane, absente
HAYOUN Maya, absente
PAYEN DE LA GARANDERIE Marie, absente
TRIAUD Romain, absent

Personnalités extérieures :

GREGOIRE Gilles, représenté par Hélène PERRIN
HIBTI Mohamed, absent
KERN Michel,

Invités permanents :

ATTAL Jean-Pierre, absent
AUSONI Christian
BEGUIN François, absent
CASTERMAN Lionel,
CARON Sandrine,
CHAMERON Stéphane, excusé
LÉPINE Alexandra,
MANIL Bruno, excusé
OUDAR Olivier, absent
PLANES Carole, absente

Ordre du jour

1. Informations générales,
2. Approbation du projet de PV de la séance du 10 mars 2025 (vote),
3. Attribution des contrats doctoraux – campagne 2025 (vote),
4. Attribution du contrat doctoral QuantEdu – campagne 2025 (vote),
5. Attribution du contrat partiel – campagne 2025 (vote),

6. Approbation bourse au mérite (vote),
7. Point sur le reliquat d'un contrat doctoral suite à un abandon,
8. Point Siredo 2025,
9. Point sur les événements et sur le prix de thèse (vote),
10. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14H00 par Natacha Bessis.

1. Informations générales

Natacha Bessis propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant le vote relatif à l'appel d'offre pour le contrat doctoral partiel destiné au pôle MathSTIC.

Vote : 17

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour :

Abstention :

La demande d'ajout à l'ajout à l'ordre du jour du vote relatif à l'appel d'offres pour le contrat doctoral partiel destiné au pôle MathSTIC est approuvé à l'unanimité.

Natacha Bessis annonce que la campagne des contrats doctoraux du CED a été approuvée par le CED du 30 juin.

Natacha Bessis informe que l'école doctorale souhaite intégrer au catalogue des formations une session d'expérimentation animale de niveau applicateur, destinée aux doctorants et doctorantes de première année. Cette formation se tiendrait à l'IUT de Bobigny et représenterait un coût de 500 € pour l'école doctorale.

Actuellement, les doctorants et doctorantes ne peuvent se rendre à l'animalerie qu'une année s'ils n'ont pas le diplôme d'expérimentation animale. Ce serait un plus qu'ils puissent avoir le niveau applicateur en première année.

Olivier Bodini précise que la formation serait accessible à cinq doctorants par an. Il souligne également qu'en l'organisant en interne, le coût pour l'école doctorale serait réduit par rapport à une prestation assurée par un formateur externe. Les formations en expérimentation animale niveau concepteur ne sont disponibles qu'à l'extérieur de l'USPN.

Lionel Casterman, nouveau directeur adjoint de la Direction de la Recherche est invité permanent du conseil de l'école doctorale.

2. Approbation du projet de PV de la séance du 10 mars 2025 (vote),

Vote : 17

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour :

Abstention :

Le projet de PV de la séance du 10 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Attribution des contrats doctoraux – campagne 2025 (vote),

Natacha Bessis annonce que les résultats du demi contrat ne sont pas encore connus car l'audition n'aura lieu que courant juillet. Le jury et la date de l'audition sont en cours de constitution. Il n'y a qu'une seule candidate pour ce contrat.

Alexandra Lépine ajoute que les auditions pour le contrat EUR PNGS-M&CS ont eu lieu. Le conseil peut voter l'attribution du contrat mais le candidat ne sera appelé que si l'ANR prolonge le financement de l'EUR PNGS-M&CS.

Natacha Bessis rappelle qu'il n'y a pas de contrat doctoral MathSTIC cette année.

Les auditions pour l'attribution des contrats doctoraux du pôle PBMC se sont tenues le 20 juin. Le jury, organisé par Marie-Christophe Boissier, était présidé par Olivier Bodini.

Marie-Christophe Boissier informe le conseil que dix-huit candidatures ont été reçues pour dix contrats disponibles, représentant onze unités de recherche. À l'issue des délibérations, dix candidats ont été inscrits sur la liste principale et huit sur la liste complémentaire. La répartition des candidats classés par unité de recherche est la suivante :

- 2 candidats pour le LEEC,
- 2 candidats pour l'EREN,
- 1 candidat pour le CB3S,
- 1 candidat pour le LVTS,
- 1 candidat pour le LI2P,
- 2 candidats pour SIMHEL,
- 1 candidat pour H&P

Marie-Christophe Boissier précise que les discussions du jury se sont déroulées selon les modalités habituelles, avec des échanges argumentés et constructifs. La proposition de classement a été adoptée à l'unanimité.

Olivier Bodini ajoute qu'il n'a pas pris part au vote, étant membre de l'EREN. Il a participé au jury en sa qualité de directeur adjoint de l'école doctorale.

Marie-Christophe Boissier souligne, que comme les années précédentes, la diversité des candidatures et des unités représentés au sein du pôle PBMC constitue une richesse, mais engendre également une certaine frustration lors de l'établissement du classement final.

Les auditions pour l'attribution des contrats doctoraux du pôle MathSTIC ont eu lieu le 16 juin pour le L2TI et le LIPN.

Khaled Boussetta annonce qu'au L2TI, il y'a eu trois candidats pour un contrat. Une priorité a été donné pour l'équipe multimédia. Un candidat est classé en liste principale et deux candidats en liste complémentaire.

Stefano Guerrini indique qu'il y'a eu onze candidats pour quatre contrats au LIPN. Deux candidats se sont désistés en faveur d'un autre financement.

Quatre candidats sont classés en liste principale et cinq en liste complémentaire. Parmi les candidats classés en liste complémentaire, un est lauréat d'un contrat doctoral à l'ENS et un est lauréat du contrat QuantEdu.

Stefano Guerrini ajoute que le conseil du LIPN avait donné, comme chaque année, des orientations pour l'attribution des contrats, prenant en compte, la clarté des auditions des

candidats, la répartition des contrats entre les équipes et les sujets mettant en avant un co-encadrement entre un chercheur HDR et un jeune chercheur.

Les auditions au sein du LAGA se sont déroulées le 12 juin. Francis Nier indique que quatre contrats étaient disponibles pour le laboratoire, dont l'un a été mobilisé dans le cadre d'un financement Cofund.

Neuf candidatures ont été examinées. À l'issue des délibérations, trois candidats ont été inscrits sur la liste principale, cinq sur la liste complémentaire, et un candidat n'a pas été classé. Francis Nier précise que ce dernier pourrait toutefois bénéficier d'une autre bourse pour réaliser sa thèse.

Le jury a salué la qualité des candidatures, tout en soulignant la nécessité d'un arbitrage tenant compte de l'organisation des cinq équipes du LAGA. Le classement final a été adopté à l'unanimité.

Francis Nier ajoute que les deux contrats Cofund sont gérés par la FSMP et impliquent un co-encadrement avec des universités en province.

Christian Ausoni ajoute que, si l'ANR se prononce favorablement sur le prolongement du financement de l'EUR, le candidat retenu pourra bénéficier de ce contrat, ce qui permettrait de faire remonter le premier candidat de la liste complémentaire du LAGA.

Il indique par ailleurs qu'ils sont en attente du résultat concernant un candidat pour un contrat doctoral CNRS.

Les auditions pour l'attribution des contrats doctoraux du pôle Physique-Matériaux ont eu lieu le 20 juin.

Natacha Bessis précise qu'il s'agissait d'un jury commun au LSPM et au LPL co-organisé par Hélène Perrin et Guillaume Lombardi.

Hélène Perrin annonce que le jury commun entre le LSPM et le LPL se déroule chaque année dans de très bonnes conditions.

Pour cette année, quatre contrats étaient proposés au LSPM. Ces contrats ont été considérés comme prioritaires, avec la possibilité de présenter jusqu'à deux candidatures par sujet. L'unité de recherche a également soumis un cinquième sujet, jugé non prioritaire, pour lequel une seule candidature était autorisée.

Il y'a eu huit candidatures pour ces contrats. Deux candidats ne se sont pas présentés le jour de l'audition, dont un sur le sujet non prioritaire. Cela a permis d'attribuer les quatre contrats disponibles.

Le jury a classé à l'unanimité quatre candidats sur liste principale, un candidat sur liste complémentaire et trois candidats n'ont pas été classés.

Au LPL, trois contrats doctoraux étaient disponibles. Six candidats ont été auditionnés. À l'issue des délibérations, le jury a classé à l'unanimité trois candidats en liste principale et trois en liste complémentaire.

Hélène Perrin ajoute que suite aux auditions au pôle Physique-Matériaux, l'ensemble des candidats sont éligibles à une thèse à USPN.

Natacha Bessis remercie les responsables des jurys pour leurs présentations respectives et ajoute que les priorités données par certaines unités de recherche peuvent faciliter les délibérations des jurys.

Marie-Christophe Boissier interroge le conseil sur les pratiques en vigueur dans les autres unités de recherche de l'université concernant la sélection des candidats aux contrats doctoraux. Il souhaite savoir si une audition est systématiquement organisée ou si une pré-sélection est effectuée en amont. Il souligne que, dans le cas du pôle PBMC, le grand nombre de candidatures a un impact significatif sur l'organisation des auditions.

Hélène Perrin répond que, pour le pôle Physique-Matériaux, le LSPM limite le nombre de candidatures à un ou deux candidats par sujet, en fonction de la priorité attribuée à celui-ci. Au LPL, lorsque plus de deux candidatures sont déposées pour un même sujet, des discussions sont engagées en amont des auditions afin de réguler le nombre de candidats auditionnés.

Natacha Bessis ajoute que, dans tous les cas, les dossiers doivent être validés en amont par les directions des unités de recherche via la plateforme Doctorants. Les candidats dont les dossiers ne sont pas validés ne sont pas convoqués aux auditions.

Natacha Bessis demande s'il y'a une pré-sélection au LIPN. Stephano Guerrini répond que oui, un comité de thèse présélectionne la recevabilité du dossier. A sa connaissance, il n'y pas encore eu au LIPN plus d'un candidat sur un sujet. Les candidats retenus cette année sont déjà en stage de master au sein de l'unité de recherche.

Natacha Bessis demande ensuite comment se déroulent les sélections à l'école doctorale Erasme. Alexandra Lépine explique qu'un premier jury se réunit pour sélectionner les candidats à auditionner. Ce même jury se réunit à nouveau pour procéder aux auditions.

Natacha Bessis remercie les représentants des jurys pour leur implication et leurs compte rendu au conseil et soumet au vote du conseil la campagne d'attribution des contrats doctoraux 2025.

Vote : 17

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour :

Abstention :

L'attribution des contrats doctoraux – campagne 2025 est approuvée à l'unanimité.

4. Attribution du contrat doctoral QuanTEdu – campagne 2025 (vote),

Natacha Bessis annonce qu'il y'a eu quatre candidatures pour une allocation. Hélène Perrin précise que le programme QuanTEdu est lié aux technologies quantiques et rassemble plusieurs universités françaises pour répondre à un appel de formation autour du quantique. A USPNI, il y'a en tout quatre contrats sur la durée du programme QuanTEdu. C'est le dernier cette année.

Natacha Bessis précise qu'il y'a eu un candidat au LIPN et trois au LPL. Le candidat classé en liste principale est le candidat du LIPN. Les trois autres sont classés en liste complémentaire. Les trois précédents contrats avaient été attribués au LPL.

Tous les candidats avaient le niveau pour un contrat doctoral. Le classement a été assez difficile à établir.

Vote : 17

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour :

Abstention :

L'attribution du contrat doctoral QuantEdu – campagne 2025 est approuvée à l'unanimité.

5. Attribution du contrat partiel – campagne 2025 (vote),

Natacha Bessis rappelle que le contrat partiel couvrant 17 mois de thèse a été voté par le précédent conseil de l'ED. Ce reliquat fait suite à un abandon de thèse au sein du LPL. Il a été décidé par le bureau de réattribuer ces 17 mois au sein du pôle Physique-Matériaux.

Hélène Perrin ajoute que ne pouvaient candidater que les encadrants ayant un financement sur les mois restants à USPN.

Hélène Perrin précise qu'il y a eu trois candidats au LSPM et deux LPL. Un candidat est classé sur liste principale et quatre sont classés sur liste complémentaire.

L'ensemble des candidats sont éligibles à une thèse à USPN.

Vote : 17

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour :

Abstention :

L'attribution du contrat doctoral partiel – campagne 2025 est approuvée à l'unanimité.

6. Approbation bourse au mérite (vote),

Natacha Bessis annonce que deux nouvelles demandes pour une première année de financement ont été adressées à l'école doctorale.

La première demande concerne une doctorante en cotutelle en deuxième année de thèse qui effectue un premier séjour de quatre mois à l'université.

Un complément de financement de 500 € par mois, soit 2 000 € au total, est sollicité auprès de l'école doctorale pour couvrir cette période.

La deuxième demande concerne également une doctorante en cotutelle, en première année. La doctorante effectue un séjour de 08 mois à l'université sur l'année 2025.

Un complément de financement de 150 € par mois, soit 1200 € au total, est sollicité auprès de l'école doctorale pour couvrir cette période.

En prenant en compte ces deux demandes, le budget restant dédié aux bourses au mérite s'élève à 8687€. Une partie de ce montant pourra être mobilisée pour répondre aux nombreuses demandes de financement de participation à des conférences.

Francis Nier demande si un candidat étranger bénéficiant d'une bourse pourrait prétendre à cette aide de l'école doctorale. Natacha Bessis répond que oui. Elle rappelle également que cette aide est dédiée aux doctorants en cotutelle ainsi qu'aux doctorants étrangers pour compléter leur financement d'origine à hauteur de 1500€ par mois.

Le candidat, une fois inscrit, devra adresser sa demande à l'école doctorale afin qu'elle

puisse être approuvée par le conseil. Il reste le budget nécessaire.

Vote : 17

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour :

Abstention :

Les demandes de bourse au mérite sont approuvées à l'unanimité.

7. Point sur le reliquat d'un contrat doctoral suite à un abandon,

Natacha Bessis souhaite exposer au conseil une proposition relative aux reliquats des contrats doctoraux suite à un abandon de thèse. Ce point a été abordé au bureau mais doit être approuvé par le conseil.

Jusqu'à il y a quelques années, il n'était pas possible pour l'école doctorale de récupérer les reliquats suite à un abandon, le financement retournait dans le pot commun de l'université. Il est maintenant possible de récupérer ces reliquats. En accord avec le bureau, Natacha Bessis propose de remettre ces reliquats au concours, uniquement s'il reste au minimum douze mois de financement sur le contrat initial.

Le conseil demande si les appels d'offre concerneraient toute l'école doctorale. Natacha Bessis répond qu'il serait préférable d'axer l'appel d'offre sur le pôle concerné, comme pour le contrat partiel au pôle Physique-Matériaux voté précédemment.

Olivier Bodini souligne l'importance de maintenir un équilibre dans la répartition des financements, ce qui justifie la proposition de réattribuer les reliquats de contrats au pôle concerné par l'abandon.

Hélène Perrin répond qu'un appel par pôle semble être une bonne échelle. Le conseil et les jurys ont déjà l'habitude des contrats par pôle.

Natacha Bessis propose de soumettre au vote du conseil la règle suivante : les reliquats de contrats doctoraux consécutifs à un abandon pourront faire l'objet d'un appel à candidatures au sein du pôle concerné, à condition que le financement restant permette de couvrir au moins 12 mois de thèse.

Vote : 17

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour :

Abstention :

La proposition de lancer un appel d'offre afin de réattribuer un reliquat d'au moins douze mois au pôle concerné est approuvée à l'unanimité.

8. Point Siredo 2025,

Camille Anzanello fait le point sur l'enquête annuelle Siredo, réalisée en février.

Les chiffres sont stables par rapport aux années antérieures. Il y'a eu 70 inscriptions en 1^{ère} année, dont 47 hommes et 23 femmes.

Parmi ces inscriptions, il y'a eu 18 candidats issus des masters de l'université, dont trois ingénieurs et 13 candidats étrangers.

2 abandons ont été comptabilisés.

Il y'a eu 60 soutenances en 2024

Les principaux financements sont des contrats doctoraux et des financements ANR.

Il y'a eu 4 cotutelles au moment de l'enquête.

Olivier Bodini demande à connaître les chiffres relatifs aux durées des thèses.

Camille Anzanello répond que, sur les 60 thèses soutenues :

- 23 ont duré moins de 40 mois,
- 31 ont duré entre 40 et 52 mois,
- 6 ont duré entre 52 et 72 mois.

La durée médiane des thèses soutenues en 2024 est de 43 mois.

9. Point sur les évènements et sur le prix de thèse (vote),

Journée transversale des Sciences

Natacha Bessis rappelle que la septième édition de la Journée Transversale des Sciences a eu lieu cette année le 11 avril. Cette journée est co-organisée par Olivier Bodini et Sandrine Caron.

Cette journée s'est déroulée dans de très bonnes conditions et un certain nombre de doctorants de l'école doctorale Erasme ont été présents, ce qui est un point très positif.

Natacha Bessis précise qu'il a été évoqué, lors du collège des écoles doctorales, la possibilité pour l'école doctorale Erasme de contribuer à la programmation scientifique de cette journée. L'objectif serait de favoriser l'interdisciplinarité entre les deux écoles doctorales et de toucher un public plus large en intégrant les sciences humaines. Une telle collaboration représenterait une réelle valeur ajoutée pour l'université, en promouvant des initiatives transversales entre les écoles doctorales.

Journée scientifique de l'école doctorale

La journée des deuxièmes années durant laquelle les doctorants présentent leur thèse sur le modèle du concours Ma Thèse en 180 secondes a eu lieu le 04 juin.

Natacha Bessis rappelle que c'est une journée obligatoire. Cette année l'école doctorale a été confrontée à un manque de réponse des doctorants malgré plusieurs relances.

La journée c'est très bien déroulée. Certains doctorants actuellement en 3^e année qui n'étaient pas présents l'année dernière ont fait leur présentation cette année.

Le jury était composé de Natacha Bessis, Olivier Bodini et Julia Deschamps.

Comme chaque année, quatre prix ont été remis, un par pôle, ainsi que le prix du poster. Il y'a eu six posters cette année. Les doctorants présentant un poster valident 4 ECTS.

Les résultats ont été les suivants :

- Manon Rouzies doctorante au CB3S pour le pôle PBMC,
- Mathieu Bruno, doctorant au LPL pour le pôle Physique-Matériaux,
- Icham Talaoubrid, doctorant au L2TI pour le pôle MathSTIC,

- Divide Kamkoum, doctorante au LSPM pour le prix du poster.

Natacha Bessis rappelle que les lauréats sont vivement encouragés à candidater au concours national Ma Thèse en 180 secondes.

L'après-midi a eu lieu une conférence d'Amélie Vialet, maîtresse de conférences en paléo-anthropologie au Muséum national d'Histoire naturelle, intitulée : « Capacité à la parole des hominines fossiles ».

Remise des diplômes et prix de thèse 2025

Sandrine Caron informe le conseil que le troisième prix de thèse de l'université a été délivré cette année lors de la remise des diplômes qui a eu lieu le 23 mai.

Cette année, le montant du prix a été augmenté pour les deux écoles doctorales, passant de 500 à 1000€.

De nombreuses candidatures ont été reçues, le jury a fait part d'une certaine frustration car il y'a eu de nombreux très bons dossiers. Il est proposé de passer à deux prix par école doctorale au lieu d'un.

Les lauréats sont Stéphane Chiroli, docteur en physique et Julie Richard, docteur en langue, civilisation et littérature du monde anglophone.

Christophe Feron demande comment sont évalués les dossiers soumis. Sandrine Caron répond qu'une grille d'évaluation est transmise aux membres du jury. Olivier Bodini précise que c'est surtout la qualité scientifique du manuscrit qui est évaluée.

Natacha Bessis ajoute qu'une grande importance est accordée à la transversalité des thèses ainsi qu'aux impacts sur la société, notamment à l'école doctorale Erasme.

Le lauréat de cette année à Galilée a réalisé une thèse à l'interface entre deux unités de recherche.

Sandrine Caron rappelle que les lauréats du prix de thèse présentent leurs travaux lors de la journée de remise des diplômes.

Sandrine Caron présente le règlement du prix de thèse avec des modifications. Il est ajouté que le prix de thèse récompensera désormais deux docteurs par école doctorale, que les pré-rapports de la soutenance devront être ajoutés au dossier et que le nombre de membre du jury sera ajusté en fonction du nombre de candidature.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil le règlement de prix de thèse modifié.

Vote : 17

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour :

Abstention :

Le nouveau règlement du prix de thèse est approuvé à l'unanimité.

10. Approbation du contrat doctoral de l'EUR PNGS-M&CS – campagne 2025 (vote),

Natacha Bessis propose au conseil de procéder à un vote en vue d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation du contrat doctoral de l'EUR PNGS-M&CS – campagne 2025.

Vote : 17
Contre :
Ne prend pas part au vote :
Pour :
Abstention :

La demande d'ajout à l'ordre du jour du vote relatif à l'approbation du contrat doctoral de l'EUR – campagne 2025 est approuvée à l'unanimité.

Christian Ausoni annonce qu'il y'a eu trois candidats. Il rappelle que le contrat EUR est réservé aux étudiants de M2 de l'EUR PNGS-M&CS. Il y'a eu plusieurs démissions pour ce contrat.

Le jury a classé un candidat en liste principale et deux candidats en liste complémentaire. L'EUR est en attente du retour de l'ANR pour pouvoir attribuer le contrat. Il s'agit du dernier contrat disponible pour l'EUR PNGS-M&CS.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil l'attribution du contrat doctoral de l'EUR – campagne 2025

Vote :
Pour : 17
Contre :
Ne prend pas part au vote :
Abstention :

L'attribution du contrat doctoral de l'EUR – campagne 2025 est approuvée à l'unanimité

11. Approbation de l'appel pour un contrat partiel MathSTIC– campagne 2025 (vote),

Natacha Bessis indique au conseil qu'il y'a actuellement un reliquat sur un contrat Cofund. L'école doctorale a préparé un appel d'offre sur le modèle du contrat partiel attribué au pôle Physique-Matériaux.

Cet appel d'offre est destiné au pôle MathSTIC avec un financement de l'ED couvrant 12 mois de thèse. Un financement obligatoire couvrant les 24 mois restants sera nécessaire pour toute candidature.

L'ouverture d'un dossier de candidature sera possible jusqu'au 15 juillet. Les dossiers devront avoir été validés par les directions d'unité au plus tard le 23 juillet.

Les auditions auront lieu début septembre et l'attribution définitive sera votée lors du conseil du 12 septembre.

Francis Nier exprime une inquiétude quant au délai restreint laissé pour le dépôt des candidatures. En réponse, Natacha Bessis précise que les dates ont été validées en amont par les directions des unités du pôle MathSTIC.

Khaled Boussetta ajoute qu'au moins une candidature est attendue au LIPN.

Natacha soumet l'appel d'offre au vote du conseil.

Vote :
Pour : 17
Contre :
Ne prend pas part au vote :
Pour :

Abstention :

L'appel d'offre pour un contrat partiel au pôle MathSTIC est approuvé à l'unanimité

12. Questions diverses.

Guillaume Lombardi informe le conseil qu'un Conseil d'Administration est prévu le 12 septembre au matin, ce qui l'empêchera d'assister au conseil de l'École Doctorale prévu ce jour-là. En réponse, Natacha Bessis annonce que le conseil sera décalé à 14h afin de permettre sa participation.

Guillaume Lombardi évoque également les difficultés croissantes rencontrées par les chercheurs et doctorants étrangers pour l'obtention de leurs titres de séjour auprès de la préfecture. Il est précisé que la présidente de l'université doit prochainement rencontrer le préfet, et que ce sujet pourra être abordé à cette occasion.

Natacha Bessis ajoute que ce point sera mentionné lors de la journée de rentrée prévue en novembre, afin d'informer les doctorants concernés.

La séance est levée à 16H35.